



# JONETSU 5555 ENCORE

6-7 mai 2023

Évènement organisé par l'association Nijikai

## Guide candidature créa

Ce guide a pour but d'expliquer aux candidatures créas le fonctionnement des stands à Jonetsu ainsi que la procédure d'inscription.

Nous vous rappelons que tout manquement à cette procédure peut entraîner une invalidation de votre candidature. Veuillez à lire attentivement les informations de ce guide.

Pour commencer, voici quelques rappels rapides sur l'évènement.

Durant les deux jours d'exposition, **l'accès aux stands situés dans le bâtiment Les Colonnes débutera le matin à 8h et se terminera le soir à 20h.**

Les stands devront être impérativement **prêts pour l'ouverture** au public, prévue **le samedi et le dimanche à 10h.**



Toute information liée à l'accès du lieu de la convention peut être trouvée sur notre site à l'adresse suivante : <http://www.jonetsu.fr/infos-pratiques/>



**Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des stands de souscrire à une assurance garantissant les dommages, pertes ou vols pouvant se produire sur leur stand.**



**Le port du masque est fortement recommandé dans l'enceinte de la convention. Veuillez également à respecter les gestes barrière.**

Pour toute information qui ne serait pas présente dans ce document, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : [stands@jonetsu.fr](mailto:stands@jonetsu.fr)



6 & 7 MAI 2023  
BOURG-LA-REINE

Guide candidature créa (ver. 23/11/2022)



[www.jonetsu.fr](http://www.jonetsu.fr)

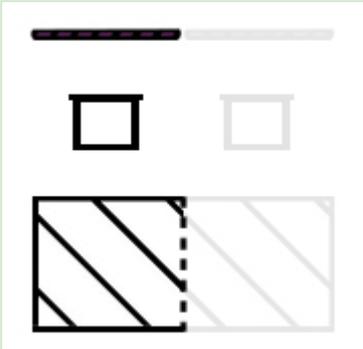


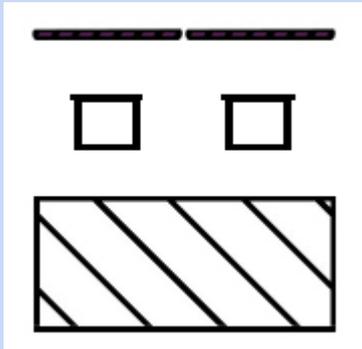
[stands@jonetsu.fr](mailto:stands@jonetsu.fr)

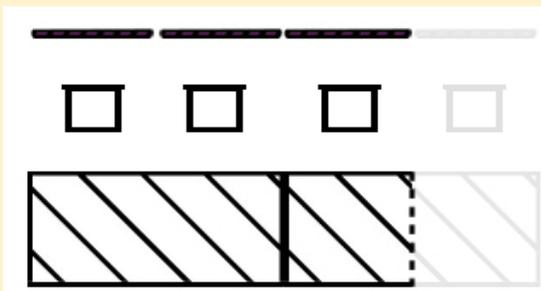
# I - Modalités du stand

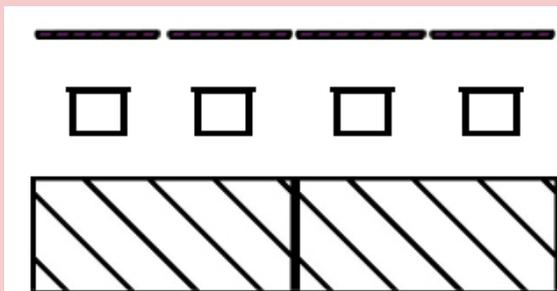
## Offres de stand

Voici les différentes offres proposées par la convention aux stands créas désirant exposer :

<b>Demi-table</b>
<b>30 €</b>
½ table, 1 chaise, 1 cloison (2m <sup>2</sup> )

1 pass stand

<b>Table simple</b>
<b>60 €</b>
1 table, 2 chaises, 2 cloisons (4m <sup>2</sup> )

2 pass stand

<b>3 demi-tables</b>
<b>90 €</b>
1 table + ½ table, 3 chaises, 3 cloisons (6m <sup>2</sup> )

3 pass stand

<b>Double table</b>
<b>120 €</b>
2 tables, 4 chaises, 4 cloisons (8m <sup>2</sup> )

4 pass stand

**i** Vous pouvez demander à obtenir des pass supplémentaires lors de l'envoi de votre candidature, moyennant un coût de 10 € par pass stand.  
Au total, un maximum de quatre pass stand peut être attribué par stand créa.

Les offres présentées ci-dessus sont limitées en fonction du nombre “d’artistes” candidatant, à différencier des aides de stand.

Le tableau ci-dessous résume les offres disponibles en fonction du nombre d’artistes :

	1 artiste	2 artistes	3 artistes	4 artistes
Demi-table	✓			
Table simple	✓	✓		
3 demi-tables			✓	
Double table			✓	✓

**i** Gardez à l’esprit qu’un stand de type demi-table ou 3 demi-tables implique que votre table sera partagée avec un autre stand.

Voici les dimensions des tables et cloisons présentes lors de la convention :

	180 cm de long 80 cm de large		200 cm de haut 100 cm de long		Ceci est une chaise
---	----------------------------------	---	----------------------------------	---	---------------------

L'emplacement occupé par la ou les tables ainsi que l'espace situé derrière celle(s)-ci délimitent la superficie d’un stand.



**Un stand ne doit en aucun cas empiéter sur des zones de passage ou d’évacuation ni empêcher l’accès au matériel anti-incendie.**

Le déchargement et chargement des marchandises pourra se faire par l’entrée principale ou par l’arrière de la salle, le long de la galerie d’exposition. Les véhicules pourront stationner brièvement à cet endroit le temps de l’opération.

## Pass stand

### Composition d’un pass stand



**i** 1 pass stand = 1 personne  
Le bracelet est valable pour les deux jours de la convention. Merci de le conserver d’un jour sur l’autre et de ne pas le déchirer.



Le pass stand permet d'entrer dans la convention dès 8h afin d'installer votre stand avant l'ouverture au public.



**Le pass stand inclut deux déjeuners**, un distribué le samedi et un distribué le dimanche. Un petit déjeuner est également mis à disposition dans le hall d'entrée, avant l'ouverture de la convention et dans la limite des stocks disponibles. Sa disponibilité ne pourra pas être garantie passé l'heure d'ouverture de la convention au public.

## Personnalisation du stand



**Nous ne fournissons pas de nappes pour les tables**, les stands créas sont priés de ramener leurs propres nappes qui seront ignifugées sur place par nos soins.

Des **cloisons** sont fournies afin de pouvoir afficher des éléments à l'arrière du stand. Les cloisons sont en bois épais et recouvert d'un tissu en toile.



**Il est strictement interdit d'afficher sur autre chose que les cloisons fournies à cet effet, conformément au règlement de la salle.**

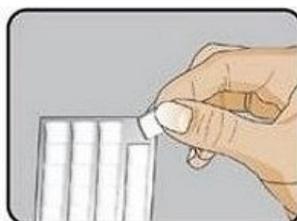
Systemes de fixation autorisés :

### Punaises



Choix du Jury

### Pâte à fix



### Scotch



Un **raccordement électrique** sera mis à la disposition de chaque stand **s'il en fait la demande lors de l'envoi de sa candidature.**



Il est possible de rajouter des chaises sur demande motivée auprès de l'équipe organisatrice.

Merci de renseigner dans la partie "Remarques" du formulaire de candidature :

- si votre stand ne nécessite pas de tables/chaises (dans le cadre d'une exposition, par exemple) ;
- si votre stand est à but caritatif.

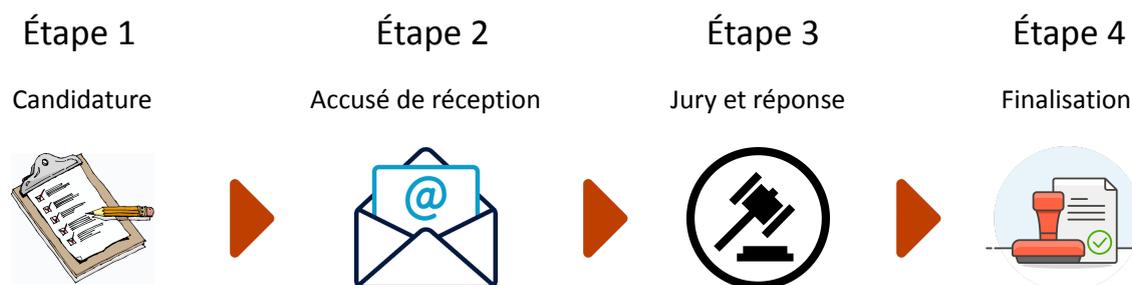


## II – Procédure d’inscription



Tout manquement à la procédure ci-dessous peut conduire à l’invalidation de votre candidature.

Toute candidature envoyée après le 15 janvier 2023 sera refusée.



### Étape 1 : Candidature

La période d’envoi des candidatures se déroule du 24 novembre 2022 au 15 janvier 2023. Pour qu’une candidature soit valide, vous devez compléter toutes les parties du formulaire disponible à l’adresse suivante : <https://www.jonetsu.fr/edition-courante/stands/>

Les informations fournies seront lues **uniquement** par les membres de l’équipe organisatrice de la convention.



Pour tout problème qui pourrait survenir lors de l’inscription, merci de nous contacter à l’adresse suivante : [stands@jonetsu.fr](mailto:stands@jonetsu.fr)

### Étape 2 : Accusé de réception

Vous recevrez par e-mail, dans les jours suivant l’envoi de votre dossier de candidature, un **accusé de réception** contenant un **récapitulatif** des éléments demandés (tables, pass, etc.) ainsi que de vos informations personnelles.



Cet accusé de réception ne constitue en aucun cas une acceptation de votre demande.



### Étape 3 : Jury et réponse

Après la clôture de la période d'envoi des candidatures, le 15 janvier 2023, un jury délibérera avant de donner une **réponse définitive à votre demande**.

Le jury est constitué de membres de l'association Nijikai et d'artistes ne participant pas aux candidatures de cette édition. Son rôle est de prendre connaissance de toutes les candidatures, de parcourir leurs portfolios et de rendre un verdict sur les stands qui seront sélectionnés pour exposer à la convention.



Lors de l'envoi de votre candidature, fournir un portfolio clair, où l'on peut facilement parcourir les œuvres et tenu **à jour** est donc **primordial**. Les délibérations du jury ne porteront que sur son contenu.

Notez que la candidature du stand sera jugée dans son ensemble et non pas par artiste.

#### Les points sur lesquels porteront les délibérations :

- La technique
- L'originalité
- La diversité des produits proposés

#### Les points sur lesquels ne porteront pas les délibérations :

- Le nombre de tables prises en fonction du nombre d'artistes



Cette réponse vous sera normalement communiquée dans les deux semaines suivant la clôture de la période d'envoi des candidatures.

Si votre candidature n'est pas acceptée d'office, il existe la possibilité que vous soyez placé-e sur **liste d'attente** et recontacté-e en cas de désistement ultérieur.

En cas de réponse favorable de notre part, cela signifie que vous faites officiellement partie des stands sélectionnés pour exposer à cette édition de la convention Jonetsu, félicitations ! Quelques formalités administratives resteront à régler, elles sont développées dans la dernière étape ci-dessous.

### Étape 4 : Finalisation

Pour **confirmer et finaliser l'inscription**, vous devrez renvoyer le document comprenant **contrat et facture**, signé, par e-mail ou courrier avec l'intégralité des sommes dues. L'ensemble devra nous être parvenu **avant le 22 février 2023**.



Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.



Lisez bien le contrat avant de le renvoyer, signé, avec le paiement, car **une fois validé, il ne sera plus modifiable et engagera les deux parties impliquées** (le stand vis-à-vis de l'équipe organisatrice, et réciproquement).



**Si vous ne respectez pas les modalités indiquées dans ce dossier, notamment concernant les produits en vente et le type d'activités sur le salon, des sanctions pourront être envisagées, telles que le versement d'indemnités ou l'expulsion du salon sans remboursement des frais d'inscription.**

Par la suite, nous resterons en contact avec vous par e-mail, notamment pour répondre à vos interrogations et vous fournir un plan du salon.

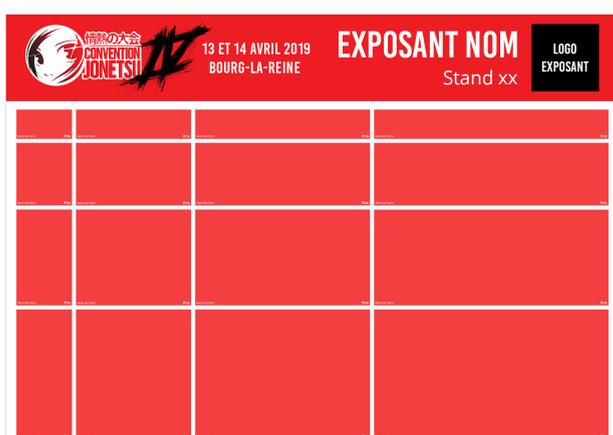
Nous vous proposerons également des participations annexes à votre stand auxquelles vous êtes libres de participer ou non.

### III – Participations annexes

Jonetsu propose à l'heure actuelle 4 participations annexes auxquelles **vous êtes libre de participer ou non** (dans la mesure des limites disponibles).

#### Plaquettes Créas

Nous proposons à nos stands créas de réaliser des plaquettes de communication estampillées Jonetsu. L'idée est inspirée de ce qui se fait au Comiket. Nous fournissons un template de plaquette aux stands créas qui vont le remplir avec les différents produits qui seront disponibles à la vente sur leur stand.



Du template à la plaquette finale d'un stand créa (ici [Space Latte](#))

Cette plaquette servira ensuite d'outil promotionnel aux stands créas, pouvant être partagée sur leurs réseaux sociaux, mais qui sera également relayée sur les supports de communication de la convention.

## Galerie d'exposition

La salle des Colonnes dispose d'une galerie contenant des panneaux d'exposition visibles depuis la rue piétonne adjacente.

Cette galerie est utilisée pour **afficher les œuvres** des stands qui le souhaitent pendant la semaine précédant la convention (places limitées).



La galerie d'exposition des Colonnes lors de Jonetsu IV

Les stands retenus pour participer à la convention pourront nous envoyer les créations qu'ils veulent voir affichées dans cette galerie. Nous nous occuperons gratuitement de leur impression et de leur installation.

## Live painting

Durant la convention, un espace est dédié aux artistes de tous bords pour pouvoir montrer leurs talents au public. Du matériel d'infographie est mis à disposition et leur travail est retransmis en temps réel sur l'un des grands écrans de la salle principale.



Live painting lors de Jonetsu IV

Les créneaux de passage sont généralement d'une heure et l'inscription s'effectue en amont de la tenue de la convention auprès de l'équipe stands.

## Jeu du Poulet-Code

Il s'agit d'un petit jeu ayant pour but d'augmenter les interactions entre les stands et le public. Les stands qui souhaitent participer recevront un QR code imprimé qu'il leur faudra placer sur leur espace d'exposition. Le public devra trouver la dizaine de QR code disséminés dans toute la convention et répondre aux questions qui s'afficheront sur leur smartphone. Ceux qui répondent correctement à toutes les questions gagnent un petit lot.



Poulet-Code



Exemple d'utilisation du Poulet-Code

L'idée est d'inciter le public à feuilleter et fureter dans les ouvrages et illustrations des artistes, il ne faut donc pas hésiter à le dissimuler au sein d'un panneau d'affichage ou d'un classeur d'illustrations.

**Notre travail ici est terminé.**  
**Maintenant, c'est à vous de jouer !**

